

Votre maison tremble ? Avez-vous des fissures aux plafonds ?



VEenez NOMBREUX

à la réunion concernant les mesures
pour diminuer les nuisances sonores et
vibratoires dues au passage du métro

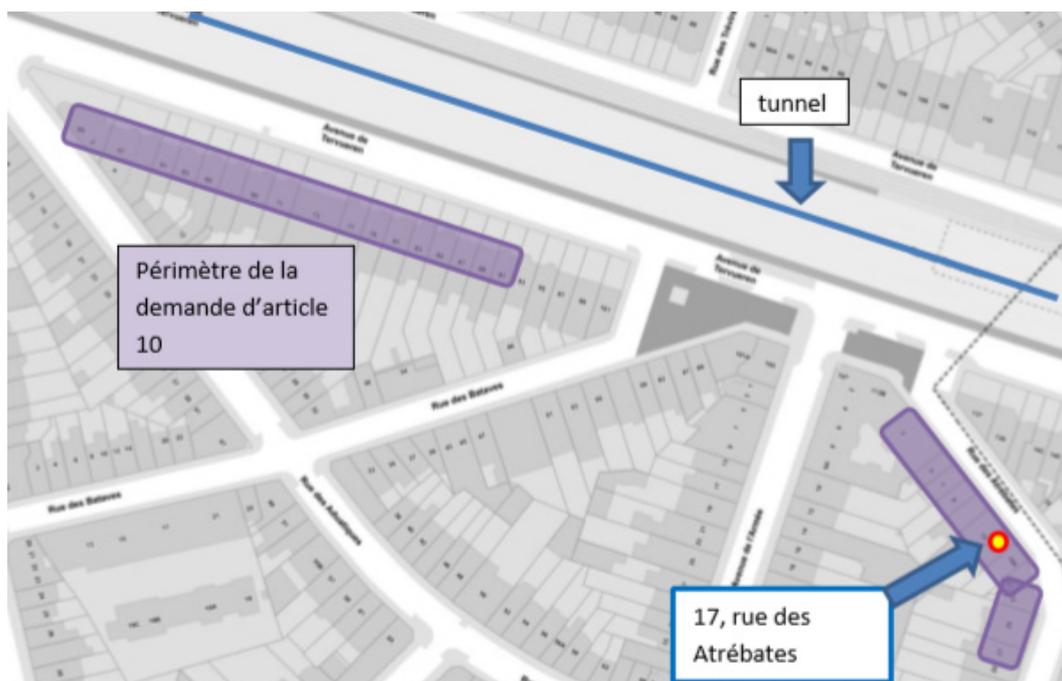
Quand ? Le jeudi 18 janvier 2024 à 18h30

Où ? à Etterbeek salle Christian Debaty

Hôtel communal d'Etterbeek - av. des Casernes 31/1

rsvp : participation@etterbeek.brussels - tel : 02/627.23.30

La STIB présentera les toutes dernières mesures pour diminuer les nuisances sonores et vibratoires dues au passage du métro. Il sera question des résultats de la campagne de mesures sonores et vibratoires réalisée fin juin 2023 à la demande du comité Tervueren-Montgomery dans le cadre du recours à l'article 10 de l'ordonnance bruit par des riverains de la rue des Atrébates et de l'avenue de Tervueren à Etterbeek.



LES DERNIERES NOUVELLES

▶ Campagne de mesures sonores et vibratoires réalisée fin juin 2023 dans le cadre du recours à l'article 10 de l'ordonnance bruit par des riverains de la rue des Atrébates et de l'avenue de Tervueren à Etterbeek

▶ [ATREBATES-TERVUEREN : FICHE BRUIT \(Bruxelles Environnement - 01/08/2023\)](#)

▶ [ATREBATES-TERVUEREN : MESURES de vibrations et du bruit solidien \(Bruxelles Environnement - 01/08/2023\)](#)

La campagne de mesures vibratoires réalisées en juin 2023 à la demande de riverains de la rue des Atrébates et de l'avenue de Tervueren, confirme que les critères définis pour la gêne aux personnes des « Bâtiments dans une zone à prédominance ou purement résidentielle » de la norme DIN 4150-2 sont dépassés en période de jour et de nuit durant les mesures. Les nuisances vibratoires en période de jour et de nuit sont donc bien objectivées. Compte tenu du caractère spécifique et éminemment technique de la source des nuisances constatées, les mesures à mettre en œuvre pour les réduire, voire les supprimer, doivent être élaborées avec le gestionnaire de l'infrastructure incriminée, à savoir dans le cas présent la STIB, afin d'en évaluer les implications en termes techniques, budgétaires et d'exploitation. A ce stade, plusieurs pistes sont évoquées, notamment :

A titre définitif,

- remplacer les roues des rames M7,
- installer un dispositif de réduction de la propagation des vibrations sous les voies du métro,

A titre provisoire,

- meuler les voies du métro dès que de l'usure ondulatoire est détectée à la surface du rail,
- et/ou lisser les roues des rames régulièrement,

Ou encore à titre totalement conservatoire (mais en contradiction avec les impératifs d'exploitation du métro)

- réduire la vitesse des métros,
- n'utiliser que les anciennes rames de métro au moins durant les périodes creuses, en soirée et la nuit.

▶ [La ministre Elke Van den Brandt \(Groen\) annonce des améliorations par rapport aux vibrations du métro : « Je suis bien consciente que l'arrivée des métros M7 a fait augmenter le taux de nuisances pour les riverains de façon disproportionnée »](#) (LaCapitale - 10/01/2024)

▶ **Réunion publique d'information, à Etterbeek le 18 janvier 2024, autour des mesures prises pour diminuer les nuisances liées aux vibrations dues au passage du métro**

| |
|---|
| Editeurs responsables : Comité Tervueren-Montgomery c/o M. Charles van der Straten (26 av. de Tervueren) - M. Eric Trekels (7 r. des Aduatiques) - M. Philippe Elsen (65 av. de Tervueren) - M. Philippe Charles Six (66 av. de Tervueren) - M. Paul Charlier (148 av. de Tervueren) |
|---|